

Journal officiel

des

Communautés européennes

13^e année n° C 15

5 février 1970

Édition de langue française

Communications et informations

Sommaire

I *Communications*

Conférence parlementaire de l'association entre la Communauté économique européenne et les États africains et malgache associés

Réunion annuelle de Hambourg

Procès-verbal de la séance du lundi 12 janvier 1970	1
Résolution sur le compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice 1968, ainsi que sur l'état prévisionnel pour l'exercice 1970	3
Procès-verbal de la séance du mardi 13 janvier 1970	6
Résolution sur le cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association	6
Procès-verbal de la séance du mercredi 14 janvier 1970	10
Résolution sur les problèmes de l'industrialisation des États associés et les moyens à mettre en œuvre pour l'accélérer	11

I

(Communications)

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION
ENTRE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
ET LES ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIÉS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 12 JANVIER 1970

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE YACÉ

Président sortant

La séance constitutive est ouverte à 10 h 30.

Ouverture de la réunion annuelle de la Conférence

M. Yacé déclare ouverte la réunion annuelle de la Conférence.

Excuses

Le président indique que les membres suivants s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Marigoh M'Boua,

Borocco qui est suppléé par M. Cointat,
Burger qui est suppléé par M. Wohlfart,
Carcassonne qui est suppléé par M. Behrendt,
Colin qui est suppléé par M. Poher,
Dehousse qui est suppléé par M. Brégégère,
Girardin qui est suppléé par M. Boertien,
Lefebvre qui est suppléé par M. Bourdellès,
Lücker qui est suppléé par M. Müller.

Communication de M. le PrésidentLe président informe la Conférence que, lors de sa réunion de ce jour, le bureau a arrêté, à l'unanimité, une interprétation des articles 1^{er} et 21 du règlement.**Composition de la Conférence**

Conformément à l'article 4 paragraphe 2 du règlement, le président informe la Conférence de la composition de celle-ci.

La liste des représentants à la réunion de la Conférence sera annexée au procès-verbal du lundi 12 janvier 1970.

Élection du président

La Conférence élit à l'unanimité M. Mario Scelba, président de la Conférence.

PRÉSIDENCE DE M. MARIO SCELBA

*Président***Allocution de M. le Président**

M. le Président prononce une allocution et remercie pour la confiance qui lui a été témoignée.

Élection des vice-présidents

La Conférence ratifie à l'unanimité les nominations suivantes :

premier vice-président :

M. Philippe Yacé

vice-présidents :

MM. Hans Furler,
Marigoh M'Boua,
Francis Vals,
Georges Damas,
Jan Baas,
Thaddée Bagaragaza,
Louis Terrenoire,
Jean-Baptiste Rodin Andrianatoro.

La séance, suspendue à 10 h 40, est reprise à 11 heures en séance solennelle.

PRÉSIDENCE DE M. MARIO SCELBA

Président

Au cours de la séance solennelle, prennent la parole :

M. Dau, *président du Parlement de la ville libre et hanséatique de Hambourg,*

M. Weichmann, *premier bourgmestre et président du Sénat de la ville libre et hanséatique de Hambourg,*

M. Dahrendorf, *secrétaire d'État parlementaire au ministère des Affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne,*

M. Philippe Yacé, *premier vice-président de la Conférence,*

M. Mario Scelba, *président de la Conférence.*

La séance, suspendue à 12 heures, est reprise à 16 heures.

PRÉSIDENCE DE M. MARIO SCELBA

Président

Dépôt de documents

Le président informe qu'il a reçu les documents suivants depuis la dernière réunion de la Conférence :

a) *du Conseil d'association :*

- le cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association (doc. 27-I/II) ;

b) *de la commission paritaire :*

- rapport de M. Perret, sur le compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice 1968 ainsi que sur le projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1970 (doc. 28) ;
- rapport et rapport complémentaire de M. Laudrin sur le cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association (doc. 27-I/II) à la Conférence parlementaire de l'association (doc. 29 et 30) ;
- rapport de M. Dewulf, sur les problèmes de l'industrialisation des États associés et les moyens à mettre en œuvre pour l'accélérer (doc. 31) et documentation annexe.

Ordre des travaux

Sur proposition du bureau, la Conférence arrête comme suit l'ordre de ses travaux :

Cet après-midi :

- rapport de M. Perret sur le compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice 1968 ainsi que sur le projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1970 ;
- exposé du président en exercice du Conseil d'association sur le cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association ;
- exposé du président en exercice du Conseil des Communautés européennes ;
- rapports de M. Laudrin sur le cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association (doc. 27-I/II) à la Conférence parlementaire de l'association.

Mardi 13 janvier 1970 :

à 10 heures et à 16 heures :

- suite de la discussion des rapports de M. Laudrin et vote de la proposition de résolution ;
- discussion du rapport de M. Dewulf sur les problèmes de l'industrialisation des États associés et les moyens à mettre en œuvre pour l'accélérer.

Mercredi 14 janvier 1970 :

sident et du vice-président de la commission paritaire.

à 9 h 30 : Réunion du bureau.

à 10 heures et à 16 heures :

Compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice 1968 et projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1970

— suite de la discussion du rapport de M. Dewulf et vote de la proposition de résolution ;

Monsieur Perret présente son rapport (doc. 28).

— nomination des membres et désignation du pré-

La Conférence adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur le compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice 1968, ainsi que sur l'état prévisionnel pour l'exercice 1970

La Conférence parlementaire de l'association,

— vu son règlement financier ⁽¹⁾, et notamment ses articles 6 et 11,

— vu le rapport de sa commission paritaire (doc. 28),

1. fait siennes les considérations contenues dans le rapport;

2. prend acte que les dépenses de la Conférence à charge de l'ensemble des États associés, en application de l'article 2 alinéa 3 du protocole n° 6 annexé à la Convention d'association, s'élèvent pour l'exercice 1968 à 220.443,41 francs français, ce qui comporte des dépassements de crédits de 40.443,41 francs;

3. donne décharge au secrétaire général du Parlement européen pour le compte de gestion de l'exercice 1968 ainsi arrêté;

4. décide de reporter au budget de 1969 les dépenses excédentaires de 1968, à titre de dépenses sur exercice clos;

5. décide de compléter le budget de 1969, pour la couverture de ces reports de crédits, par le budget supplémentaire suivant:

<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>(en FF)</i>
a) solde non affecté des contributions de 1969	a) Poste 6 (location de voitures, etc.) ...	16.816,15
30.000,00	b) Poste 7 (frais de voyage et de séjour) .	22.177,34
b) Intérêts bancaires	c) Postes 9 et 10 (frais divers et télécommunications)	1.449,92
10.443,41		
<u>40.443,41</u>		<u>40.443,41</u>

⁽¹⁾ JO n° 220 du 24. 12. 1965, p. 3232/65.

6. prend acte du projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1970 des dépenses à charge du Parlement européen en application de l'article 2 alinéa 3 du protocole n° 6, dont le montant est fixé à 286.000 francs français;
7. approuve l'état prévisionnel pour l'exercice 1970 des dépenses à charge de l'ensemble des États associés en application de l'article 2 alinéa 3 du protocole n° 6, dont le montant est fixé à 216.000 francs français;
8. décide de fixer à 600.000 francs C.F.A. la contribution de chaque État associé pour l'année 1970;
9. charge son président de transmettre la présente résolution et le rapport de la commission paritaire aux présidents des parlements des États associés et du Parlement européen, ainsi qu'au Conseil d'association.

Exposé du président en exercice du Conseil d'association

M. Kassa-Mapsi, *président en exercice du Conseil d'association*, fait un exposé sur le cinquième rapport annuel d'activité du Conseil.

Exposé du président en exercice du Conseil des Communautés européennes

M. Scheyven, *président en exercice du Conseil des Communautés européennes*, fait un exposé.

Cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association

M. Laudrin présente son rapport et son rapport complémentaire (doc. 29 et 30).

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE YACÉ

Premier vice-président

Dans la suite de la discussion intervient M. Rochereau, *membre de la Commission des Communautés européennes*.

Ordre du jour de la prochaine séance

La prochaine séance est fixée au mardi 13 janvier à 10 heures et à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant :

— suite de la discussion des rapports de M. Laudrin sur le cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association et vote de la proposition de résolution ;

— discussion du rapport de M. Dewulf sur les problèmes de l'industrialisation des États associés.

La séance est levée à 18 h 10.

ANNEXE

MEMBRES DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

Représentants du Parlement européen

MM. Achenbach
Aigner
Armengaud
Artzinger
Baas
Bading
Berkhouwer
Bersani
Borocco
Briot
Brouwer

MM. Burger
Califice
Carcassonne
Colin
Corona
Cortier
Cousté
Dehousse
De Winter
Dewulf
M^{me} Elsner

Mlle Flesch	MM. Pianta
MM. Furler	Pintus
Gerlach	Posthumus
Girardin	Richarts
Glinne	Riedel
Habib-Deloncle	Santero
Hahn	Scarascia Mugnozza
Hunault	Scardaccione
Illerhaus	Scelba
Jannuzzi	Schuijt
Jozeau-Marigné	Sourdille
Laudrin	Spénale
Lefebvre	Terrenoire
Lücker	Triboulet
Mauk	Vals
Metzger	Westerterp

Représentants des États africains et malgache associés

<i>Pays</i>	<i>Membres</i>	<i>Délégués</i>
BURUNDI	—	MM. Bigayimpunzi Pierre
	—	Ndabambalire Sylvestre
CAMEROUN	MM. Marigoh M'boua Marcel	—
	Ngoo Mebe Jean	—
	Nsakwa Peter Ngi	—
CENTRAFRIQUE	—	Kibanda Simon-Pierre
	—	Goliatha René
	—	Mombe David
CONGO (Brazzaville)	—	Ibata François
	—	Ondziel Onna Gustave
CONGO (Kinshasa)	—	Zola Émile
	—	Nzondomyo Alfred
	—	Kabangi Aloyse
CÔTE-D'IVOIRE	Yacé Philippe	—
	Ebagnitchié Edouard	—
	Coulibaly Gon	—
DAHOMEY	—	Faboumy Cyrille
GABON	Damas-Aleka Georges	—
	Bouanga Raphaël	—
	Megnie Mbo Joseph	—
HAUTE-VOLTA	—	—
MADAGASCAR	Andrianatoro J.B.R.	—
	Ratsima	—
	Rakoto Zafimahéry Alexandre	—
MALI	—	Sissoko Alioune
	—	Traoré Mamadou
MAURITANIE	Negib Mohamed Mahmoud	—
	Ould Abdel Aziz	—
	Fall Babaha Mohamed	—
NIGER	Gaoh Amadou	—
	Perret François	—
RWANDA	Bagaragaza Thaddée	—
	Ndahayo Claver	—
	Gashonga Deogratias	—
SÉNÉGAL	Cissé Dia Amadou	—
	Guillabert André	—
	M'bengue Alioune Badara	—
SOMALIA	—	Hassan Mohamud Mohamed
TCHAD	—	Oueddo Aladji
TOGO	—	Dagadou
	—	Savi de Tove

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 13 JANVIER 1970

PRÉSIDENCE DE M. MARIO SCALBA

Président

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association (suite)

Dans la suite de la discussion interviennent MM. Rochereau, *membre de la Commission des Communautés européennes*, Armengaud, Ratsima, Triboulet, Guillabert, Kassa-Mapsi, *président en exercice du Conseil d'association*, Scheyven, *président en exercice du Conseil des Communautés européennes*, Rochereau, Laudrin, *rapporteur*, Dewulf et Aigner.

Passant au vote de la proposition de résolution, la Conférence adopte les considérants et les paragraphes 1 à 9.

Au paragraphe 10, la Conférence est saisie d'un amendement n° 2 de M. Aigner. Après intervention de M. Laudrin, qui propose de remplacer le mot « sélectionnées » par le mot « élargies » la Conférence adopte successivement l'amendement n° 2 et le paragraphe 10, ainsi modifiés.

La Conférence adopte les paragraphes 11 à 22.

Après le paragraphe 22, la Conférence est saisie d'un amendement n° 1 de M. Armengaud tendant à insérer un paragraphe 22 *bis*.

Interviennent MM. Westerterp, Aigner, Metzger, Armengaud, Hahn, Cousté, Achenbach, Laudrin,

Armengaud, Glinne, Dewulf, Cissé, Sissoko, Dagadou, Hahn, Illerhaus et Aigner.

M. Gerlach propose de remplacer les mots « propositions précises » par les mots « résolution adoptée le 5 décembre 1967 ».

M. Baas propose le renvoi de cet amendement en commission paritaire. M. Poher se rallie à cette proposition.

Interviennent MM. Westerterp et Cissé.

La proposition de renvoi en commission est rejetée.

Dans la suite de la discussion de l'amendement n° 1 interviennent MM. Metzger, Rakoto-Zafimahéry, Gerlach et Sissoko.

M. Poher propose de remplacer les mots « aucun compte » par les mots « suffisamment compte » et les mots « en décembre 1967 » par les mots « dans sa résolution du 5 décembre 1967 ».

Interviennent MM. Ebagnitchie, M^{me} Elsner, MM. Armengaud et Sissoko.

M. Armengaud accepte les modifications proposées.

La Conférence adopte l'amendement n° 1 ainsi modifié :

« déplore qu'il n'ait été suffisamment tenu compte dans la nouvelle convention des propositions précises faites par la Conférence parlementaire de l'association dans sa résolution du 5 décembre 1967 concernant les solutions susceptibles de favoriser la commercialisation au sein de la C.E.E., à des prix stables et rémunérateurs, des produits des États associés ; »

La Conférence adopte les paragraphes 23 à 26.

La Conférence adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur le cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association

La Conférence parlementaire de l'association,

— réunie à Hambourg du 12 au 14 janvier 1970, en application de l'article 50 de la Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les États africains et malgache, signée à Yaoundé le 20 juillet 1963 ;

- ayant pris connaissance du cinquième rapport annuel d'activité du Conseil d'association (doc. 27/I-II), du rapport de la Commission des Communautés européennes au Conseil sur la gestion de la coopération financière et technique pour l'année 1968 (doc. 27/III) et de la nouvelle Convention d'association signée à Yaoundé le 29 juillet 1969;
- vu les rapports présentés par M. Laudrin, au nom de la commission paritaire (doc. 29 et 30);
- ayant entendu l'exposé du président en exercice du Conseil d'association;
- rappelant ses résolutions des 10 décembre 1964, 8 décembre 1965, 14 décembre 1966, 7 décembre 1967 et 15 janvier 1969 ⁽¹⁾;

I. en ce qui concerne l'activité de l'association

a) *les institutions*

1. se félicite de la continuité de la coopération institutionnelle entre les partenaires de l'association et du bilan positif de l'action du Conseil d'association au cours de l'année sous revue, tout en souhaitant une participation plus active au sein de celui-ci de la part des États membres de la C.E.E.;
2. souligne le climat de collaboration fructueuse qui a caractérisé les relations entre le Conseil et les organes parlementaires de l'association;
3. regrette une nouvelle fois le retard intervenu dans la transmission du rapport annuel d'activité du Conseil;

b) *les échanges commerciaux*

4. se réjouit de l'accroissement des échanges commerciaux au sein de l'association en 1968, qui contraste heureusement avec l'évolution des années précédentes, et notamment du développement important des importations européennes en provenance de la plupart des États associés et ceci sans préjudice des relations avec les autres pays en voie de développement;
5. souligne par ailleurs que l'association a incité les E.A.M.A. à mieux intégrer leurs économies sur le plan africain sans entraver leur ouverture sur le monde extérieur, une réorientation progressive des échanges s'étant vérifiée au cours des dernières années en direction des pays tiers;
6. est préoccupée par les fluctuations des prix des matières premières et la détérioration des termes de l'échange dans certains secteurs des exportations des États associés;
7. déplore une nouvelle fois que la décision n° 491/67/CEE prévoyant l'octroi d'une aide financière en faveur des produits oléagineux des États associés n'ait pu encore être mise en œuvre faute de ratification de la part de deux États membres de la C.E.E.;

c) *la coopération financière et technique*

8. note avec satisfaction que, au cours de l'année sous revue, les engagements du deuxième F.E.D. au titre des aides non remboursables ont progressé régulièrement, les ressources étant presque entièrement épuisées à l'expiration de la première convention de Yaoundé;

⁽¹⁾ JO n° 218 du 30. 12. 1964,
JO n° 220 du 24. 12. 1965,
JO n° 242 du 29. 12. 1966,
JO n° 316 du 28. 12. 1967,
JO n° C 13 du 5. 2. 1969.

9. regrette le retard sensible qui subsiste en ce qui concerne la réalisation de certains projets du F.E.D. et souhaite que ce problème puisse être résolu par un effort accru des États associés — auxquels incombe, en tant que maîtres d'œuvre, la responsabilité de l'exécution des projets — et de la Commission des Communautés;

10. se félicite de l'action poursuivie par la Commission des Communautés en vue d'harmoniser les interventions du F.E.D. avec les aides bilatérales et multilatérales dont bénéficient les États associés, et souhaite que les activités des organisations non gouvernementales européennes puissent elles aussi de cette manière être harmonisées et élargies avec l'aide de la Communauté;

11. souligne l'importance des programmes de formation des hommes et se réjouit de l'intensification de l'effort entrepris dans ce domaine, tout en regrettant que cet effort ne représente qu'une part trop faible encore de l'aide globale;

d) *les mesures transitoires*

12. constate avec satisfaction que les dispositions prises pour la période transitoire en vigueur depuis le 1^{er} juin 1969 aient permis d'assurer la continuité et le fonctionnement normal de l'association;

13. souhaite que toutes mesures soient prises tendant à faciliter les travaux préparatoires en vue de permettre à la Commission des Communautés de prendre des décisions de financement sur les ressources du troisième F.E.D. dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'association, afin de mieux assurer la continuité de l'action dans le domaine de l'aide financière et technique;

II. en ce qui concerne le renouvellement de la Convention d'association

a) *les aspects juridiques*

14. se félicite de la conclusion d'une nouvelle convention d'association qui s'inspire, quant à sa forme et à ses principes, de la première convention de Yaoundé, l'accroissement des échanges dans le cadre d'un régime préférentiel demeurant un des instruments essentiels de l'association, en vue du développement global et harmonieux des E.A.M.A.;

15. regrette le retard intervenu dans la conclusion des négociations — qui n'a pas permis l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 1969 de la nouvelle convention — et invite par conséquent les États membres et les États associés à mener rapidement à terme les procédures de ratification de la convention;

b) *la coopération financière*

16. constate que le montant de l'aide financière mise à la disposition des États associés a été augmenté de 25 % en chiffre absolu, tout en observant que l'action du troisième Fonds européen de développement s'échelonne en fait sur une période supérieure à cinq années;

17. recommande qu'un échéancier soit fixé pour le versement des contributions des États membres de la C.E.E. au troisième F.E.D., de manière à faire bénéficier le Fonds des intérêts des sommes déposées;

18. se félicite que les nouvelles modalités d'octroi de l'aide permettront de réaliser un effort accru en faveur du développement des secteurs économiques directement productifs et notamment de l'industrialisation des États associés, en tenant compte des problèmes spécifiques qui se posent pour les pays les plus désavantagés;

19. recommande que toutes les possibilités nouvelles prévues dans le domaine des prêts (prêts spéciaux du F.E.D. et prêts normaux de la B.E.I., assortis le cas échéant de bonifications d'intérêts) et en matière de prise de participation soient largement utilisées;

20. demande qu'un chapitre du rapport annuel d'activité du Conseil soit consacré à l'action de la Banque européenne d'investissement, compte tenu de l'importance que revêt l'apport de celle-ci dans le développement des E.A.M.A. et de la nécessité d'une coordination étroite entre toutes les formes d'aide de la C.E.E.;

c) les échanges commerciaux

21. souhaite que, conformément au protocole n° 5, les États membres de la C.E.E. prennent dans les plus brefs délais — en accord avec les États associés — les initiatives nécessaires à l'instauration d'accords mondiaux sur les matières premières et les produits tropicaux;

22. demande que, dans l'attente de tels accords, des moyens efficaces soient mis en œuvre, dans le cadre des possibilités offertes par la nouvelle convention, pour aider les E.A.M.A. à résoudre les problèmes que pose la grave détérioration des cours mondiaux de leurs principaux produits d'exportation;

23. déplore qu'il n'ait été suffisamment tenu compte dans la nouvelle convention des propositions précises faites par la Conférence parlementaire de l'association dans sa résolution du 5 décembre 1967 ⁽¹⁾ concernant les solutions susceptibles de favoriser la commercialisation au sein de la C.E.E., à des prix stables et rémunérateurs, des produits des États associés;

24. regrette la diminution des préférences résultant de l'abaissement des droits du tarif douanier de la C.E.E. sur certains produits tropicaux intéressant les États associés, et souhaite qu'elle soit au moins compensée par des actions spécifiques de promotion commerciale facilitant l'écoulement de ces produits;

25. rappelle que la réalisation de préférences généralisées au plan mondial pour les produits finis et semi-finis des pays en voie de développement doit s'accompagner de mesures particulières à l'égard des plus défavorisés et notamment de mesures adéquates permettant de compenser la perte des avantages qui résulterait pour les E.A.M.A. d'une généralisation des préférences à l'ensemble des pays en voie de développement;

d) politique générale

26. émet le vœu que soit étudiée, dans le cadre des négociations prévues à l'article 62 de la nouvelle convention, la possibilité de faire de la Convention d'association C.E.E.-E.A.M.A. un accord sans indication de durée, dans l'esprit même du Traité de Rome, et dont les moyens d'action seraient revus périodiquement, tout en constatant que la Convention d'association devient un instrument permanent de l'action commune pour le développement des partenaires africains et malgache;

27. charge son président de transmettre la présente résolution et les rapports de sa commission compétente au Conseil d'association, au Parlement européen et aux parlements des États associés, ainsi qu'au Conseil et à la Commission des Communautés européennes et, pour information, à la Banque européenne d'investissement.

La séance, suspendue à 13 h 30, est reprise à 16 h 05.

PRÉSIDENCE DE M. MARIO SCELBA

Président

Problèmes de l'industrialisation des États associés

M. Dewulf présente son rapport.

⁽¹⁾ JO n° 316 du 28. 12. 1967.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES DAMAS

Vice-président

Interviennent dans la discussion MM. Glinne, Ngoo Mebe, Briot, Rakoto Zafimahéry, Cousté, Oueddo, Bersani et Rochereau, *membre de la Commission des Communautés européennes*.

Ordre du jour de la prochaine séance

La prochaine séance est fixée au mercredi 14 janvier 1970 à 10 heures et à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Suite de la discussion du rapport de M. Dewulf sur les problèmes de l'industrialisation des États associés et vote de la proposition de résolution y faisant suite.

La séance est levée à 18 h 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 14 JANVIER 1970

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE YACÉ

Premier vice-président

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Modification de l'ordre du jour

Sur proposition du bureau, la Conférence décide de procéder d'abord à la nomination des membres de la commission paritaire et à la désignation du président et du vice-président de cette commission.

Nomination des membres de la commission paritaire

Sur proposition du bureau, la Conférence procède à la nomination des membres de la commission paritaire et prend acte du fait que les représentants des États associés ont procédé à la désignation de membres suppléants.

La liste des membres titulaires et suppléants sera annexée au procès-verbal de la présente séance.

La Haute-Volta fera connaître ultérieurement au bureau le nom de ses délégués à la commission paritaire.

Désignation du président et du vice-président de la commission paritaire

La Conférence désigne, par acclamations, M. Alexandre Rakoto Zafimahéry et Ernst Achenbach, comme président et vice-président de la commission paritaire.

Problèmes de l'industrialisation des États associés (suite)

Dans la suite de la discussion interviennent MM. Armengaud, Zola, Santero, Damas, Mombe et Ndahayo.

PRÉSIDENCE DE M. MARIO SCELBA

Président

Dans la suite de la discussion interviennent MM. Perret, Rochereau, *membre de la Commission des Communautés européennes*, Dewulf, *rapporteur* et Hassan.

Passant au vote de la proposition de résolution, la Conférence adopte les deux premiers considérants.

Au troisième considérant, la Conférence est saisie d'un amendement n° 1 de M. Armengaud.

Interviennent MM. Armengaud, Sissoko et Dewulf, rapporteur.

M. Armengaud retire son amendement n° 1, ainsi que ses amendements n°s 2 et 3.

La Conférence adopte les considérants 3 à 8, et les paragraphes 1 à 12.

M. Dewulf demande que le paragraphe 13 soit complété par les mots « et, pour information, à la Banque européenne d'investissements ».

La Conférence adopte le paragraphe 13 ainsi modifié.

La Conférence adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur les problèmes de l'industrialisation des États associés et les moyens à mettre en œuvre pour l'accélérer

La Conférence parlementaire de l'association,

- réunie à Hambourg du 12 au 14 janvier 1970;
 - rappelant à nouveau l'importance vitale du commerce des produits de base, et notamment des produits tropicaux pour les économies des E.A.M.A., encore très largement tributaire du secteur agricole, et l'urgente nécessité d'améliorer les termes de l'échange par des actions de stabilisation des cours de ces produits;
 - soulignant, d'autre part, la contribution essentielle du développement agricole à la formation des capitaux d'investissement nécessaires au progrès économique des E.A.M.A.;
 - reconnaissant, par ailleurs, les limites et l'insuffisance, à terme, du commerce des produits de base pour le développement économique harmonieux des États associés;
 - consciente, dès lors, de l'urgente nécessité de promouvoir davantage, dans le cadre de l'association, la diversification et la croissance équilibrée des économies des États associés;
 - réaffirmant solennellement, par conséquent, qu'elle considère l'industrialisation des E.A.M.A. comme un des objectifs de développement prioritaires;
 - ayant pris connaissance du rapport présenté par M. Dewulf, devant la commission paritaire, sur les problèmes de l'industrialisation des États associés et les moyens à mettre en œuvre pour l'accélérer (doc. 31);
 - rappelant les résolutions adoptées à Tananarive le 15 janvier 1969 ⁽¹⁾, à la veille du renouvellement de la convention d'association,
1. se félicite de ce que la nouvelle convention reconnaisse la promotion de l'industrialisation dans les E.A.M.A. comme un objectif fondamental de la politique de coopération au développement qu'elle se propose de poursuivre;
 2. se réjouit de trouver dans la nouvelle convention des moyens nouveaux et spécifiques qui doivent faciliter la réalisation de cet objectif;
 3. estime cependant que la mise en œuvre de ces nouveaux moyens est subordonnée, d'une part, à une formulation plus précise de la politique d'industrialisation à suivre dans les années à venir, tant au niveau régional qu'au niveau de chaque État associé et, d'autre part, à la mobilisation des autres moyens en vue de promouvoir cette industrialisation;

(1) JO n° C 13 du 5. 2. 1969.

4. invite, dès lors, la Commission des Communautés européennes
 - à définir, en étroite collaboration avec le Conseil d'association, la politique à promouvoir dans ce secteur;
 - à entreprendre sans retard les études nécessaires, notamment en ce qui concerne les industries de base et d'exportation et les conditions propres à favoriser l'intégration économique régionale, compte tenu des ressources naturelles des E.A.M.A. et de l'interpénétration des marchés au plan régional et mondial;
5. invite la Commission des Communautés européennes à adapter ses services responsables de l'aide financière et technique aux nouvelles exigences d'une politique soutenue d'industrialisation des E.A.M.A., et insiste tout particulièrement sur l'importance d'une collaboration efficace du Fonds européen de développement et de la Banque européenne d'investissement dans ce domaine, conformément aux dispositions de la nouvelle convention;
6. est convaincue de l'urgence nécessaire d'une meilleure coordination dans le secteur industriel de l'aide bilatérale et multilatérale publique et invite par ailleurs les responsables africains et européens, dans l'exercice de leurs compétences respectives, à orienter la mise en œuvre des investissements industriels privés dans le cadre de cette action coordonnée;
7. demande que des études soient entreprises en vue de parvenir, aussi rapidement que possible, à un système de garanties multilatéralisées des investissements privés dans le cadre de l'association;
8. recommande instamment aux E.A.M.A. d'intensifier les efforts de consultation, concertation et coopération sur le plan régional, condition essentielle de la réussite de l'industrialisation et du développement harmonieux et équilibré de tous les partenaires;
9. recommande instamment à la C.E.E. et à ses États membres de revoir certains aspects de leur politique commerciale et industrielle et d'étudier toutes les possibilités susceptibles de faire participer les E.A.M.A. à des initiatives industrielles nouvelles;
10. souligne la nécessité de sensibiliser les opinions publiques aux problèmes du développement industriel des États associés;
11. demande qu'un chapitre spécial du rapport d'activité du Conseil soit consacré chaque année aux problèmes spécifiques de l'industrialisation des E.A.M.A.
12. charge sa commission paritaire de suivre l'évolution des problèmes de l'industrialisation des E.A.M.A. — globalement, par secteurs et par régions — et de lui faire rapport à ce sujet;
13. charge son président de transmettre la présente résolution — qu'elle a adoptée — et le rapport de sa commission compétente au Conseil d'association, au Parlement européen et aux parlements des États associés, ainsi qu'au Conseil et à la Commission des Communautés et, pour information, à la Banque européenne d'investissement.

Allocution de M. le Président de la commission paritaire

M. Rakoto Zafimahéry prononce une allocution.

Allocution de M. le Président

M. le Président remercie les autorités et la population de la ville libre et hanséatique de Hambourg pour l'accueil fait aux participants à la Conférence.

Date et lieu de la prochaine réunion

La date et le lieu de la prochaine réunion annuelle de la Conférence seront communiqués ultérieurement.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la présente séance est adopté.

Clôture de la réunion annuelle

Le président déclare close la sixième réunion de la Conférence parlementaire de l'association.

La séance est levée à 12 h 35.

ANNEXE

MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE

Représentants du Parlement européen ⁽¹⁾

MM. Achenbach Ernst	Mme Elsner Ilse
Aigner Heinrich	MM. Glinne Ernest
Armengaud André	Hahn Karl
Bersani Giovanni	Hunault Xavier
Borocco Edmond	Laudrin Hervé
Briot Louis	Metzger Ludwig
Colin André	Santero Natale
Corona Achille	Schuijt W. J.
Dewulf Maurice	Spénale Georges

Représentants des États africains et malgache associés

<i>Pays</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
BURUNDI	MM. Bigayimpunzi Pierre	MM. Ndabambalire Sylvestre
CAMEROUN	Ngoo Mebe Jean	Nsakwa Peter Ngi
CENTRAFRIQUE	Kibanda Simon-Pierre	Mombe David
CONGO (Brazzaville)	Ondziel Onna Gustave	Ibata François
CONGO (Kinshasa)	Zola Émile	Nzondomyo Alfred
CÔTE-D'IVOIRE	Ebagnitchie Edouard	Coulibaly Gon
DAHOMÉY	Faboumy Cyrille	—
GABON	Bouanga Raphaël	Megnie Mbo Joseph
HAUTE-VOLTA	—	—
MADAGASCAR	Rakoto Zafimahéry Alexandre	Andrianatoro J.B.R.
MALI	Sissoko Alioune	Traoré Mamadou
MAURITANIE	Fall Babaha Mohamed.	—
NIGER	Gaoh Amadou	Perret François
RWANDA	Ndahayo Claver	Gashonga Deogratias
SÉNÉGAL	Guillabert André	M'bengue Alioune Badara
SOMALIA	Hassan Mohamud Mohamed	—
TCHAD	Oueddo Aladji	—
TOGO	Dagadou	Savi de Tove

⁽¹⁾ Les représentants du Parlement européen à la Commission paritaire sont les membres composant la commission des relations avec les pays africains et malgache

PREMIÈRE ORIENTATION POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
COMMUNAUTAIRE

1969, 196 pages (français, allemand, italien, néerlandais)

Prix de vente: FB 150,—; FF 15,—

La Commission a fait paraître, avec un avant-propos de M. W. Haferkamp, membre de la Commission, le rapport intitulé « Première orientation pour une politique énergétique communautaire » qu'elle a transmis au Conseil le 18 décembre 1968. Ce document présente un cadre d'action pour la réalisation d'une politique énergétique de la Communauté. Il indique les objectifs à poursuivre, propose les instruments qui devraient permettre d'atteindre ceux-ci, ainsi que les principales actions à entreprendre pour lesquelles des propositions concrètes et détaillées seront ultérieurement soumises au Conseil.

Cette publication comprend également les deux études qui ont servi de base à l'élaboration de la « Première orientation »:

- une étude intitulée « La situation actuelle du marché de l'énergie dans la Communauté » examine l'offre et la demande des différentes formes d'énergie et montre les changements considérables intervenus dans la structure des industries énergétiques au cours des dernières années;
- un second document « Problèmes fondamentaux d'une politique énergétique communautaire », analyse les principaux problèmes que pose l'approvisionnement en énergie de la Communauté, tels ceux de la sécurité de l'approvisionnement et des conditions de marché pour chacune des formes d'énergie.

8271

NOTES EXPLICATIVES DU TARIF DOUANIER DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES

Édition à feuillets mobiles sous couverture plastique (allemand, français, italien, néerlandais)

Ouvrage de base: 1969

Prix de vente: FB 800,—; FF 88,90

Depuis quelque temps, la Commission européenne élabore en collaboration avec les experts douaniers des États membres des notes explicatives dont le but est de faciliter le classement des marchandises dans le « Tarif douanier des Communautés européennes ». Ces notes précisent, en effet, chaque fois que cela a paru nécessaire, le contenu des sous-positions tarifaires. Elles constituent un complément et une adaptation des notes explicatives de la nomenclature de Bruxelles, lesquelles ne concernent que les positions principales. Il s'agit donc d'un ouvrage d'un grand intérêt pour le commerce international et les administrations concernées.

Le travail d'élaboration de notes explicatives de l'espèce exigeant un long délai, la Commission a jugé utile de les publier au fur et à mesure de leur rédaction, chapitre par chapitre.

La première partie de l'ouvrage (25 chapitres) est disponible dans les quatre langues officielles de la Communauté. Elle est présentée en feuillets mobiles sous élégante et solide reliure recouverte de plastique et de nouvelles publications partielles y seront ajoutées progressivement. On peut prévoir l'achèvement de l'ensemble de l'ouvrage de base pour la fin de l'année 1970.

Prix

	France	Belgique et Luxembourg	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Autres pays
	FF	FB/Flux	DM	Lit	Fl	PB
Abonnement annuel « L + C »	167,—	1.500,—	120,—	18.750	109,—	1.500,—
Abonnement annuel « Annexe — Débats » (compte rendu in extenso des séances du Parlement européen)	56,—	500,—	40,—	6.250	36,30	500,—
Vente au numéro : par chaque cahier de 8 pages ou fraction de 8 pages	0,70	6,—	0,50	75	0,45	6,—

Les versements doivent être adressés aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués ci-dessous pour chaque pays

Bureaux de vente et d'abonnements

France

Abonnements :
Service de vente en France des publications des Communautés européennes
26, rue Desaix - Paris 15^e
CCP : Paris 23-96

Vente au numéro :
Comme pour les abonnements

Allemagne

Abonnements :
Les abonnements au JO sont souscrits et payés aux bureaux de poste.

Vente au numéro :
Bundesanzeiger - Postfach - Cologne 1
Télex : Anzeiger Bonn 08 882 595
CCP : 83 400 Köln

Belgique/België

Abonnements :
Les abonnements au JO sont souscrits et payés aux bureaux de poste.

Vente au numéro :
Moniteur belge - 40-42, rue de Louvain - Bruxelles
CCP : 50-80

Abonnementen:
De abonnementen op het Publikatieblad kunnen worden genomen en betaald op de postkantoren.

Losse nummers :
Belgisch Staatsblad - Leuvenestraat 40-42 - Brussel
PCR : 50-80

Grand-Duché de Luxembourg

Abonnements :
Les abonnements au JO sont souscrits et payés aux bureaux de poste.

Vente au numéro :
Office des ventes des publications des Communautés européennes
Case postale 1003 — Luxembourg/Gare
37, rue Glesener - Luxembourg
CCP : 191-90
Compte courant bancaire : B.I.L. R 101/6830

Italie

Abonnements :
Les abonnements au JO sont souscrits et payés aux bureaux de poste.

Vente au numéro :
Libreria dello Stato
Piazza G. Verdi, 10 - Rome
CCP : 1/2640

Agences :

Rome - Via del Tritone, 61/A e 61/B
Rome - Via XX Settembre (Palazzo Ministero delle Finanze)
Milan - Galleria Vittorio Emanuele, 3
Naples - Via Chiaia, 5
Florence - Via Cavour, 46/R
Gènes - Via XII Ottobre, 172

Pays-Bas

Abonnements :
Staatsdrukkerij- en Uitgeverijbedrijf
Christoffel Plantijnstraat - La Haye
Postgiro : 42 53 00

Vente au numéro :
Comme pour les abonnements

Autres pays

Abonnements :
Office des ventes des publications des Communautés européennes
Case postale 1003 — Luxembourg/Gare
37, rue Glesener - Luxembourg
CCP : 191-90
Compte courant bancaire : B.I.L. R 101/6830

Vente au numéro :
Comme pour les abonnements

Les autres publications des Communautés européennes - périodiques ou non - peuvent être obtenues dans les bureaux susmentionnés. Des catalogues sont remis gratuitement sur demande.